



# Information Mutuelle et Prévoyance



VIVINTER



SIACI SAINT HONORE

**La Commission Mutuelle s'est réunie le 22 Février 2017 à Bondy en présence de vos représentants du Syndicat Libre. Les Consultants de Siaci ST Honoré nous ont informé sur les modalités de la mise en place de la Mutuelle VIVINTER.**

## **- Pour les salariés présents au 1er Février 2017 :**

- Un Courrier sera adressé au salarié confirmant le transfert vers Vivinter au 1<sup>er</sup> avril 2017.
- Aucune démarche particulière ne sera demandée.
- Un mini site d'information sera mis à disposition.

- Pour tous les soins entamés avant le 1er Avril 2017 et se poursuivant au delà de cette date, Vivinter prendra en charge les Remboursements

- Dans tous les cas, à partir du 1er Avril 2017, Vivinter devient votre unique interlocuteur par l'intermédiaire d'un n° vert ou du site internet

- Courant Mars, vous allez recevoir votre nouvelle carte Mutuelle n'oubliez pas de la faire valider par les professionnels de santé : pharmacie, labo ..etc.. à partir du 1er Avril 2017

# Vos cotisations au 1<sup>er</sup> Avril 2017 – Frais de santé

- **Baisse de 16% du régime de base obligatoire** par rapport aux taux du 1<sup>er</sup> janvier 2017

- **Aucun changement du régime Optionnel** par rapport aux taux du 1<sup>er</sup> janvier 2017

	Tarif Au 01/01/2017		Tarif Au 01/04/2017	
	Régime de Base Obligatoire		Régime de Base Obligatoire	
	Régime Général	Régime Alsace-Moselle	Régime Général	Régime Alsace-Moselle
<b>Taux Cotisations TA Salaré</b>	3,690%	2,812%	3,100%	2,360%
Cotisations Famille 1 bénéficiaire	20,67 €	12,20 €	17,36 €	10,25 €
2 bénéficiaires	31,88 €	18,07 €	26,78 €	15,18 €
3 bénéficiaires	37,56 €	22,21 €	31,55 €	18,66 €
4 bénéficiaires et +	42,77 €	22,90 €	35,93 €	19,24 €

**Exemple pour un salarié dont le salaire brut = 1800€**

La part Salariale qui était de 33,21 € (1,845%) au 1er Janvier 2017

passera à **27,90 € (1,55 %)** au 1er Avril 2017

## Prévoyance

- Vos cotisations au 1<sup>er</sup> Avril 2017 ne changent pas

soit : - Tranche A : EOT = 0,985 %

AM = 1,182 %

- Tranche B et C : EOT = 1,490 %

AM = 1,788 %

- Au cours du 2<sup>ème</sup> Trimestre, Chaque salarié recevra un courrier l'invitant à mettre à jour ses ayants droits Prévoyance.

Marc DIOLOGEANT  
Délégué Syndical Central  
06 07 63 39 07

Noël HEREDIA  
Délégué Syndical  
06 02 69 16 20

Claude MENU  
Délégué Syndical  
06 09 93 08 07

Vincent Tirmant  
Délégué Syndical  
06 71 90 71 78